

REÇU A LA PRÉFECTURE  
14 MARS 2005

**Pôle Solidarité**  
Service Tarification  
des Etablissements Sociaux

Colmar, le

**ARRETE 2005 - 00119 DSOL**  
du **10 MAR. 2005**

**portant fixation du prix de journée 2005 du Foyer pour Adultes Handicapés  
« Les Marronniers » du Centre Départemental de Repos et de Soins à COLMAR**

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment les articles L. 313-8 et L. 314-3 à L. 314-7 ;

**VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment l'article 45 ;

**VU** la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

**VU** le décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux au I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L. 6111-2 du Code de la santé publique ;

**VU** l'arrêté du 22 octobre fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L. 6111-2 du Code de la santé publique ;

**VU** les propositions de l'établissement ;

**SUR** proposition du Directeur Général des Services ;

REÇU A LA PRÉFECTURE  
14 MARS 2005

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :**

Pour l'exercice budgétaire 2005, les recettes et les dépenses prévisionnelles du Foyer pour Adultes Handicapés « Les Marronniers » du Centre Départemental de Repos et de Soins à COLMAR sont autorisées comme suit :

Groupe I :	411 512,70 €
Groupe II :	462 811,00 €
Groupe III :	114 623,00 €
Total dépenses d'exploitation :	988 946,70 €

Groupe I :	952 546,70 €
Groupe II :	600,00 €
Groupe III :	20 800,00 €
Résultat intégré :	15 000,00 €
Total produits d'exploitation :	988 946,70 €

Total dépenses nettes : 967 546,70 €

Pour copie conforme  
COLMAR, le 16 MAR. 2005  
Pour le Président par délégation  
Le Directeur  
Pour le Directeur  
Le Chef de Service

  
Sophie DINTINGER

**ARTICLE 2 :**

Le Prix de Journée applicable au Foyer pour Adultes Handicapés « Les Marronniers » du Centre Départemental de Repos et de Soins à COLMAR est fixé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2005 à :

**61,06 €**

Les tarifs afférents à la réservation correspondent aux prix de journée hébergement ci-dessus mentionnés diminués du forfait journalier hospitalier en vigueur.

**ARTICLE 3 :**

En application du deuxième alinéa de l'article 34 du décret du 22 octobre 2003 susvisé, il est procédé à une régularisation des versements dus pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 28 février 2005 au tarif fixé à l'article 2.

**ARTICLE 4 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux

**ARTICLE 5 :**

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

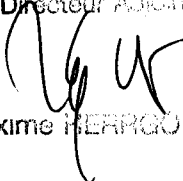
ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

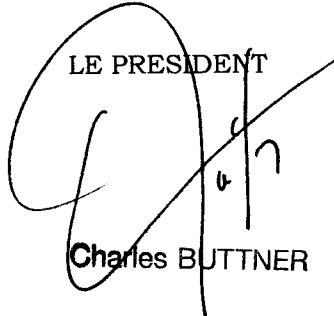
DATE	Réception par le représentant de l'Etat	14 MAR. 2005
	Publication - Notification le	15 MAR. 2005



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation

Le Directeur Adjoint

  
Maxime HERRGOTT

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER